Remise de décorations françaises et anglaises au Quartier général, à Lille

Hier soir, à 11 heures, une cérémonie militaire a lieu à participeront les autorités anglaises et françaises, aura lieu au quartier général de la division, rue Négrier.

Le général sir William Thwaites, de l'armée anglaise fera la remise d'une décoration anglaise, conférée par les services rendus au cours des opérations, à un grand nombre d'habitants de la ville, parmi lesquels nous remarquons les noms de MM. Adolphe Lenfant, de Tourcoing; Bonhomme, de Roubaix; Adolphe Bernard, de Wattrelos; Georges Cau, de Roubaix; Victor Lefebvre, de Tourcoing; Mme Prouvost-Masurel, de Roubaix; MM. Etienne Sion, de Tourcoing; Jules Van Heutge, de Roubaix; M. Louis Sion, de Tourcoing.

Plus tard, la croix de guerre sera remise par le général Lacapelle, commandant le 1er corps, aux personnes suivantes, dont nous avons déjà publié les citations: MM. Hoffmann, chef de division à la Préfecture du Nord; Roubrez, de Lille; Durieu, de Lons; Tellier, de Croix; Marlot et Prot, de Roubaix, et Van Heutte, de Roubaix.

La croix de guerre sera également remise aux employés des familles des personnes ci-dessous, qui ont été fusillées par les Allemands: MM. Truffaut, Beaucamp, Macrtens, Verhulst, Ferron et Tilman, ces deux derniers, gardiens à la maison centrale de Loos.

A la cérémonie dont nous parlons, assisteront un compagnie d'honneur avec le drapeau et une musique militaire. Les autorités civiles de la Préfecture, des tribunaux, de l'Université seront également représentées.

POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE ROUBAIX

UN ÉLOQUENT PLAIDOYER

Jusqu'à présent, par l'injustice de notre législation, fort en retard à ce sujet sur beaucoup de pays voisins, Hollande, Canada, Angleterre, Belgique, Etats-Unis, etc... les catholiques ont une double contribution scolaire à payer. Bien qu'à Roubaix, le budget des écoles libres ne s'élève pas à moins de [illegible] francs.

Mais, disent certains, pourquoi des écoles catholiques ? C'est à cette question qu'il a répondu dimanche dans un fort beau discours prononcé en l'église Saint-Martin par un vicaire de cette paroisse, M. l'abbé Vandermotte. Nous sommes assurés de répondre au vœu d'une notable partie de la population en faisant écho à cette apologie qui a profondément touché ses auditeurs.

POURQUOI DES ECOLES LIBRES ?

Il faut des écoles libres, a dit l'orateur : 1° pour assurer la liberté des familles ; 2° pour assurer les véritables intérêts des enfants.

C'est d'abord une question de liberté pour les parents. Oui, en toute justice, les parents ont le droit encore de faire élever leurs enfants comme ils l'entendent, parce que leurs enfants leur appartiennent et qu'ils n'appartiennent pas à l'Etat... Car, dites-moi, de qui l'enfant porte-t-il le nom ? Et quel nom sera déshonoré s'il succombe ? Le nom de l'Etat ou celui de son père ?

Parce que les enfants sont aux pères et mères, ils ont le droit sacré d'en confier l'éducation à des maîtres choisis librement. Il faut qu'il y ait à leur disposition des écoles où ils auront la garantie que leurs enfants seront élevés comme ils l'entendent. C'est la première raison d'être des écoles catholiques.

La seconde raison, c'est que l'intérêt des enfants l'exige : seule l'école catholique peut donner aux enfants la véritable éducation.

Ici l'orateur a rendu un délicat hommage au dévouement de tous les maîtres d'école, quels qu'ils soient, ne voulant blesser personne. Mais il est bien obligé de constater que, par la force même des lois, l'école officielle chez nous est neutre. Et cependant,

L'expérience est là pour le prouver, si on ne met pas Dieu à la base de tout, on ne fait pas de véritable éducation... Eduquer un enfant, qu'est-ce que c'est ? C'est prendre l'enfant tel qu'il est pour l'élever, c'est le prendre à sa nature viciée par la faute originelle, l'arracher à ses passions pour le faire monter peu à peu, pour le rendre vainqueur de ses passions et maître de lui-même.

Et vous prétendez faire ce travail sans Dieu ! ...Mais non, ce travail n'est pas possible, votre morale, si elle ne s'appuie pas sur Dieu est une morale qui ne tiendra pas parce qu'elle n'aura pas de base...

...D'ailleurs, les hommes les moins religieux eux-mêmes le reconnaissent lorsqu'il s'agit de leurs propres enfants. N'est-ce pas l'impie Diderot lui-même qui faisait le catéchisme à sa fille ? Et comme un ami s'en étonnait, il répondit : « On n'a pas encore trouvé un meilleur moyen d'éducation. »

Si vous connaissez l'histoire du libre-penseur Littré. Le jour de la naissance de sa fille, Littré avait dit à sa femme : « Tu es une catholique fervente et pratiquante. Elève ta fille dans ces mêmes habitudes de piété ; j'y mets seulement une condition : le jour où elle aura quinze ans, je me dégagerai, je lui exposerai mes idées, et elle choisira. » La mère accepte. Les années s'écoulent. Un matin, elle va vers son mari : « Tu te rappelles ce que tu m'as demandé, lui dit-elle. Je viens tenir ma promesse. Ta fille est là, prête à t'écouter. Veux-tu qu'elle entre ? » — « Oh ! oui, répondit Littré, qu'elle entre. Mais pourquoi ? Pour que je lui expose mes idées ? Non, non, mille fois non ! Quoi, tu as fait de notre fille une enfant bonne et tendre, éclairée et heureuse... Et tu crois que je vais porter mes idées au travers de ce bonheur et de cette pureté ? Non, non. Qu'elle entre, notre fille, pour que je te bénisse devant elle de tout ce que tu as fait pour elle... »

L'ENTRETIEN DES ECOLES LIBRES

L'orateur a traité ensuite la question de l'entretien des écoles libres, dont les catholiques sont seuls la charge en plus de leur participation à l'enseignement officiel.

Ce n'est pas juste que vous payez deux fois pour les écoles. La justice la plus élémentaire exige que l'impôt payé par tous profite à tous. Si l'argent des croyants n'a pas de couleur politique ou confessionnelle, il doit en être de même de l'argent des dépenses, et il doit servir à l'instruction et à l'éducation de tous les enfants, ceux des écoles libres comme ceux des écoles publiques. Les enfants de nos écoles ne sont-ils pas des petits Français comme les autres ? Deviendront-ils moins bons Français parce qu'ils auront reçu leur éducation dans une école libre ? Ne rendent-ils pas les mêmes services à la Patrie, ne seront-ils pas soldats, eux aussi, et le pays ne leur demandera-t-il pas peut-être un jour le sacrifice de leur vie, sans se préoccuper de l'école qui les aura formés ?...

Ce qui est injuste ne dure pas...

On nous dit que les élections du 16 novembre ont changé dans tout le pays un « esprit nouveau », rapprochant tous les Français dans la justice et le respect mutuel des convictions et des croyances, voulant rendre la loi « plus fraternelle » selon la belle expression de celui qui est appelé aujourd'hui à présider aux destinées de notre pays. Eh bien ! le moyen le plus touchant d'établir ces mœurs nouvelles ne serait-ce pas de traiter avec la même bienveillance tous les petits enfants, sans distinctions d'opinion, ni de fortune ?

Et maintenant que ce jour arrive, a dit l'orateur en une émouvante péroraison, il faut que les catholiques soutiennent largement les écoles catholiques pour conserver aux parents qui le veulent leur droit sacré de faire élever leurs enfants. Il n'est pas de cœur qui ne [illegible] aux accents d'une mère demandant [illegible] de famille des Bourbons [illegible] qui ne souvent [illegible] vie que seule l'école catholique peut leur donner.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 27 JANVIER :

Aujourd'hui, saint François de Sales; demain, saint Jean Chrysostome.

27e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 29; coucher, 16 h. 37.

Lune : Nouvelle lune du 21. Premier quartier le 28.

Caisse d'épargne : Bureau de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Ecole nationale des Arts industriels : Bibliothèque ouverte de 8 à 12 h. et de 14 à 20 h.

La Chambre de Commerce de Roubaix vote des adresses au nouveau Président de la République et au nouveau ministre du Commerce et de l'Industrie

Dans sa dernière réunion, la Chambre de commerce de Roubaix a voté les deux adresses suivantes :

A M. Paul Deschanel,
Président de la République,

La Chambre de commerce de Roubaix réunie, pour la première fois, après le vote du Congrès de Versailles, est heureuse de saluer le nouveau Président de la République, M. Paul Deschanel, et de lui adresser, avec ses respectueuses félicitations, celles du Commerce et de l'Industrie qu'elle représente.

Elle a pleine confiance que sous sa haute magistrature le Gouvernement poursuivra sans relâche la remise en état des Régions dévastées et que pour ces régions et pour la France s'ouvrira une nouvelle ère de prospérité.

Le Président,
(Signé) : E. Toulemonde.

A Monsieur Isaac,
Ministre du Commerce et de l'Industrie, Paris.

Interprète des sentiments de la Chambre de commerce de Roubaix tout entière, vous envoie, avec nos très sincères félicitations, l'expression de la vive satisfaction avec laquelle est accueillie parmi nous votre entrée au Ministère. Assurée que les intérêts du commerce et de l'industrie n'auraient être défendus avec plus d'autorité et de compétence que par l'ancien et distingué Président de la Chambre de commerce de Lyon, notre Compagnie fonde l'espoir qu'elle trouvera toujours auprès de lui un accueil bienveillant, en même temps qu'une oreille attentive à ses doléances, principalement pour la remise sur pieds de ses industries et de son commerce si éprouvés du fait de la guerre et de l'invasion.

Le Président,
(Signé) : E. Toulemonde.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles Vente Libre de : Eau de Javel et Brosses; Beurre de mi-sel, 14 fr. 50 le kil.; Margarine, 7 fr. le kil.; cacao Rona, en boîte, 1 fr. 50 et 3 fr.; Crème de chocolat, en boîte de 1 kil., 6 fr.; Fromage Hollande et Chester, le kil. 9 fr.

VIN ROUGE (le litre 1.60) 1 litre par personne
Mardi, de 8 à 11 h., 16e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 15e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.35 le kilo (2 kil. par pers.)
Mardi, de 8 à 11 h., 6e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 7e jaunes et vertes.

L'INSCRIPTION POUR LE COKE
3e secteur, mardi 27, de 8 à 11 h.; 4e secteur, de 14 à 17 h.
150 kilos pour 24 fr. aux familles n'ayant pas de réchaud; 100 kilos pour 16 fr. aux autres familles.

L'INSCRIPTION POUR LE CHARBON
1er secteur, mercredi 28, de 8 à 11 h.; 2e secteur, de 14 à 17 h.
3e secteur, jeudi 29, de 8 à 11 h.; 4e secteur, de 14 à 17 h.

VENTE DE CHAUSSURES NATIONALES ET AMERICAINES
18, rue des Fabricants
Mardi 27 janvier, 7 secteur, cartes jaunes.
Mercredi 28 janvier, 7 secteur, cartes vertes.
Jeudi 29 janvier, 8e secteur, cartes jaunes.
Vendredi 30 janvier, 8 secteur, cartes vertes.
Samedi 31 janvier, Retardataires.
Le magasin de vente est ouvert tous les jours, le matin de 8 à 11 h., et le soir, de 2 à 5 h.
Se munir de sa carte de denrées.

LA LIVRAISON DU COKE aux derniers secteurs et aux retardataires aura lieu mardi.

LA FEDERATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE de ROUBAIX-TOURCOING nous prie d'insérer la note suivante :

Les personnes disposant de camions-automobiles libres, ont intérêt à se faire inscrire au Bureau des Transports de la Fédération Industrielle et Commerciale, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, Roubaix (10 h. à midi) en indiquant : 1° charge utile ; 2° vitesse ; 3° prix kilométrique (minimum demandé).

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing se mettra en rapport avec ses adhérents pour procurer le tonnage demandé.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — Les membres de l'Amicale Sévigné réunis dimanche à l'Institut ont félicité Mme Fournier promue dernièrement officier de l'Instruction publique au titre de directrice de l'Ecole Supérieure de Roubaix, ayant cessé cette fonction au 30 septembre.

La sympathique présidente, Mlle Lenne, rappelle en termes élogieux les services rendus à l'Amicale par Mme Fournier, et notamment dans le recrutement des adhérentes, et lui offre une magnifique gerbe de fleurs en témoignage de gratitude respectueuse.

Mme Fournier, très touchée de cette marque d'affection, remercie chaleureusement la présidente, le Comité et « ses Anciennes ». Elle souligne le dévouement de Mlle Lenne qui, par mandat renouvelé, depuis plusieurs années, dirige avec tant de compétence et de succès cette association de presque 500 jeunes filles.

Elle assure les Sévignettes de sa profonde et durable amitié, car en outre, comme membre du Comité de patronage de l'école, son dévouement absolu leur reste acquis.

Mme Fournier leur demande qu'un souvenir soit gardé à ses fils, Etienne et Joseph, tués à l'ennemi pour les défendre : les larmes d'émotion qui perlent dans tous les yeux répondent éloquemment.

L'UNION NATIONALE DES MUTILES ET REFORMÉS (section de Roubaix). — On nous prie d'insérer la note suivante :

« L'U. N. M. R. décline toute responsabilité en ce qui concerne les mutilés qui pourraient implorer la pitié des passants sous le nom de Flamen ou sous prétexte de leur infirmité. Elle n'a jamais autorisé aucune quête sans son contrôle.

» L'œuvre de mutualité créée au sein de l'Union, soulage dans la mesure du possible tous ses membres. Les secours périodiquement distribués, diminuent le poids des charges de famille. Dorénavant, l'Union met en garde les personnes qui se laisseraient aller à de bons sentiments envers ceux qui exploiteraient leur infirmité. »

UNION DES COMMERÇANTS DU CENTRE DE ROUBAIX. — La réunion générale aura lieu au Café Pandore, rue Pauvrée, le dimanche 1er février, à 10 h. 30.

En voici l'ordre du jour : Rapport du secrétaire; compte-rendu du trésorier; élection du Comité; causerie de M. l'inspecteur des Postes (Fonctionnement et avantages des comptes-courants et chèques postaux); conférence de Me Dilligent (Les Commerçants et les impôts actuels; Taxe de luxe et Impôt sur le revenu).

UN SUICIDE, RUE DU PILE. — Une ménagère, Mme Bouillez, née Adolphine Dalas, âgée de 50 ans, demeurant rue du Pile, 39, a été trouvée, lundi matin, un peu avant huit heures, pendue à l'espagnolette de la fenêtre de sa cuisine.

De l'enquête ouverte par M. Buchart, commissaire de police du quatrième arrondissement, il ressort que cette femme était souffrante depuis quelque temps, une voisine l'avait encore aperçue le dimanche matin.

On croit que cette ménagère, pour éviter les [illegible] a mis fin à ses jours.

Sur l'ordre de M. Buchart, commissaire de police, le corps d'Adolphine Dalas a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

LES BOCHERS TRAVAILLENT. — Lundi matin, vers neuf heures, un voyageur de commerce, M. Desprez Jacques, demeurant rue de Lorraine, 238, s'était arrêté dans une épicerie faisant l'angle de la rue Lacroix et de la rue Saint-Louis. Il avait laissé sa bicyclette sur le devant de la vitrine. Tout à coup, il aperçut un homme vêtu d'un imperméable jaune enfourcher sa machine et disparaître avant qu'il n'ait eu le temps de sortir du magasin. Plainte a été portée au commissaire du quartier.

DISPARITION D'UN JEUNE ECOLIER. — M. Fernand Meunier, demeurant rue Watt, cour Ste, avait adopté, depuis un certain temps, un petit garçon, Jacques Veureux, âgé de huit ans, qui est disparu depuis samedi.

Le jeune enfant n'a pas été vu en classe depuis huit jours; il était vêtu d'un costume kaki et d'un caban.

HALLE FLIPO. — Vin rouge, 2 fr; blanc, fin, 2 fr. 95. Fromage Chester extra, 9.50 et 10 fr. le kilo. Pain d'épices, 3 fr. 50. Beurre extra, 10 et 15 fr. 50. Gruyère, 12 fr. Figues, 1.50 et 3 fr. le kilo. 43231d

MISE EN LIBERTÉ. — Mme Marie Mercier, 32 ans, 220, rue d'Alger, dont nous avions relaté l'arrestation en vertu d'un mandat d'amener de M. Merchier, juge d'instruction, sous l'inculpation d'escroquerie, nous prie de déclarer qu'elle a été remise en liberté, faute de preuves.

IL FAUT RESPECTER LES REGLEMENTS. — La police a rédigé un rapport à la charge de M. Maurice Desmet, marchand de charbon, rue Sainte-Elisabeth, 39, pour abandon de voiture sur la voie publique, défaut d'éclairage et de plaque d'identité à son véhicule.

BARRIQUES BORDELAISES payées très cher par L. Vandeputte, 192, Bd de Mulx. 200-2

ECLAIREZ VOS VOITURES. — La police a dressé procès-verbal de contravention à un conducteur d'automobile, M. Bourgois Jules, 31 ans, demeurant avenue Saint-Maur, à La Madeleine, pour défaut d'éclairage à sa voiture.

L'HEURE EST SONNÉE. — Pour n'avoir pas fermé son établissement à l'heure réglementaire, M. Bourgois Gustave, cabaretier, rue de l'Epeule, 36, s'est vu dresser procès-verbal.

CROIX

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira en séance publique la mercredi 28 janvier, à 20 h., à la Mairie, salle des délibérations du Conseil municipal, au premier étage.

Ordre du jour : Contribution personnelle et mobilière : déduction d'un minimum de loyer. — Révision des listes électorales : délégués. — Formation des listes d'électeurs à la Chambre départementale d'agriculture ; délégué. — Etablissement d'une voie Decauville; redevance. — Gardes-champêtres : Habillement. — Echange de bons de ville et bons de denrées; remboursement. — Société de secours mutuels Saint-Pierre : Exercices des années 1914 à 1919; demande de subvention. — Secours mutuel : Augmentation de la subvention aux sociétés. — Office départemental des Pupilles de la Nation; demande de subvention. — Réclamation de la Compagnie du gaz (augmentation des prix). — Approbation des comptes administratifs des années de guerre. — Réception définitive de divers travaux à l'Hospice. — Service des eaux potables : Réglementation de la consommation. — Huis clos.

LE PAIEMENT DU CHOMAGE commencera le mercredi 28, pour les numéros suivants : 1 à 400, de 8 à 9 h.; 401 à 900, de 9 à 10 h.; 901 à 1.300, de 10 à 11 h.; de 1.301 à 1.600, de 11 à 12 heures.

TROUSSEAUX & LAYETTES Maison Spéciale de Blanc (Robiches-Verdonck), 50, Grande-Rue, Roubaix. Maison de confiance. Prix avantageux. 43190d

WATTRELOS

UN ACCIDENT MORTEL au hameau de Saint-Liévin

Un ouvrier tué
en voulant monter sur le tramway à la marche

Un pénible accident s'est produit, lundi matin, rue d'Audenarde. En voulant monter sur un tramway en marche, un ouvrier a été projeté sur un pylone et a été tué sur le coup.

M. Emile Meurisse, 38 ans, tisserand, demeurant rue d'Audenarde, 125, était sorti de chez lui vers sept heures, pour se rendre à son travail. Un arrêt facultatif se trouvant exactement devant son domicile, il attendait là le tramway pour Roubaix. La circulation est intense sur cette ligne, surtout le matin. M. Meurisse ne put prendre le premier tramway.

Quelques minutes plus tard, un second tram arriva, bondé aussi de voyageurs. Voyant quelqu'un à l'arrêt, le wattman fit signe qu'il ne s'arrêtait pas, mais M. Meurisse voulut quand même tenter de monter sur la voiture. Il avait à peine franchi quelques mètres, cramponné à la barre, qu'il s'abattit.

Le malheureux, projeté par l'élan du tram sur un des pylones qui se trouvent au bord du trottoir, avait la poitrine défoncée par le choc, extrêmement violent.

La victime se releva néanmoins pour retomber aussitôt. Le tram stoppa. Le conducteur et plusieurs personnes tentèrent de lui donner des soins, et il fut transporté à son domicile. Tout fut inutile et M. le docteur Maillard, appelé, ne put que constater le décès.

La mort de la victime est due à la fracture des côtes. Le malheureux avait la cage thoracique broyée.

Une grande prudence est recommandée aux voyageurs, pour éviter le retour de pareils accidents, malheureusement trop fréquents. La malheureuse victime, M. Meurisse, laisse une veuve et deux enfants. Il avait été démobilisé le 1er mars, après avoir fait toute la campagne.

LE BUREAU DE POPULATION, installé au commissariat de police, rue des Prés, sera transféré à la Mairie, bureau des retraites ouvrières, à partir du 28 janvier.

LANNOY

AU RAVITAILLEMENT. — Mardi 27 janvier, jusqu'à midi, chez Blin, vente d'avoine et orge.

Il sera mis en vente pour les retardataires l'orge et l'avoine à raison de 75 kil. d'avoine et 50 kil. d'orge par animal.

Mardi, à partir de 14 h., l'avoine et l'orge non distribuées, seront mis en vente libre aux détenteurs d'animaux.

Mercredi 28, à 14 h., vente libre de caisses vides (jusqu'à épuisement du lot, environ 300 caisses), à 0 fr. 35.

LE CHARBON DU RAVITAILLEMENT. — On nous prie d'insérer :

« A dater de ce jour, le charbon livré par le service du ravitaillement sera vendu, par suite de l'application des circulaires récentes, relatives au relèvement des prix du charbon de toute provenance, aux conditions suivantes : Charbon pour foyer domestique, 14 fr. 50 les 100 kil.; pour boulangerie, 19 fr. les 100 kil.; pour services administratifs et la petite industrie, 24 fr. les 100 kil.

» Le coke. — Une certaine quantité de coke sera livrée aux habitants au prix de 7 francs l'hectolitre chez les marchands. »

LES RETRAITES OUVRIERES. — On nous prie d'insérer :

« Les titulaires doivent se présenter à la Mairie le 2 février, au matin, pour retirer un certificat de vie. »

LA SOUS-SECTION DES MUTILES ET REFORMÉS DE 1918 invite ses adhérents [illegible] d'un concours qui sera prochainement accordé sous peu, à un [illegible] Jacques au [illegible], rue de la Ministère, et [illegible] cette formalité n'a pas été remplie.

HEM

UNE ARRESTATION POUR INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI. — Mme Debarge, née Marie Philippé, demeurant aux Trois-Bandets, a été mise en état d'arrestation par la gendarmerie de Lannoy, sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi.

Elle passera devant le conseil de guerre, à Lille, le 3 février.

TOUFFLERS

LA FIEVRE APHTEUSE ayant été constatée à la ferme de M. Emile Dhalluin, tout le territoire de Touffiers est déclaré infecté.

ACCIDENT DE ROULAGE. — Lundi après-midi, vers 4 heures, une voiture chargée d'une vingtaine de balles de laine, appartenant à M. Samain, industriel à Tourcoing, descendait la rue d'Audenarde, lorsque le cheval, ayant eu peur du tramway, fit un brusque écart. Obliquant fortement à gauche, le camion s'embourba et le chargement resta sur la chaussée.

Il n'y eut, heureusement, aucun accident de personne à déplorer; la circulation fut seulement un moment interrompue. Grâce à l'habileté des charretiers, la route fut bientôt dégagée, et une heure après, les véhicules immobilisés de ce fait pouvaient continuer leur route.

RAVITAILLEMENT. — Mercredi 28, numéros 1.201 à 1.800.

CHARBON. — Mercredi 28, inscription et vente de tickets pour les retardataires.

BAISIEUX

LES ENGINS DANGEREUX. — Le jeune Leconte Henri s'amusait avec un crayon explosif, quand l'objet lui éclata dans la main. Heureusement, il n'a été que légèrement blessé.

LINGERIE FINE ET PRATIQUE. Maison Spéciale de Blanc (Robiches-Verdonck), 50, Gde-Rue. Roubaix. Maison de confiance. Prix avantageux. 43191d

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MARDI 27 JANVIER :

Caisse d'épargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 2 à 4 heures.

Service des dommages de guerre: Réception des dossiers à la Mairie : de 8 h. 30 à midi, numéros 16.501 à 16.550; de 2 à 6 h., numéros 16.551 à 16.600.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public : le matin, de 10 h. à midi; le soir, de 2 à 4 h.

Les plantations à travers la Ville

Les Allemands n'ont rien épargné dans leur œuvre de destruction. Ce n'est pas sans serrement de cœur que nos concitoyens ont assisté à la dévastation de nos artères centrales, boulevards et places publiques, qui ont été dépouillés de leurs arbres par cette horde barbare.

Notre administration municipale, soucieuse de la santé publique et de l'esthétique de nos promenades, a eu la bonne idée de réparer cette odieuse profanation. Sous la direction de M. Joly, jardinier chef de notre ville, des ouvriers ont commencé, lundi matin, le repeuplement des plantations qui font le charme de nos allées pendant la bonne saison.

Les dégâts causés dans ce domaine par l'ennemi sont assez importants, si l'on songe qu'il y a 1.500 arbres à remplacer, consistant en platanes, marronniers, acacias et tilleuls. Le travail qui s'opère en ce moment est vu d'un bon œil de la population, qui envisage déjà les beaux jours où elle pourra s'orienter sous les riantes frondaisons qui l'abriteront des chauds rayons du soleil.

Les Réquisitions allemandes

La remise des literies aux habitants

La Mairie est en mesure de rendre aux habitants une partie des literies remises par eux à l'ambulance établie en 1914 au Collège des Jeunes Filles.

Les intéressés devront se présenter avec leurs bons à l'Hospice, rue d'Havré, 3, à partir du mardi 27 janvier 1920, jusqu'au samedi 7 février inclus, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

Les objets qui ne pourraient pas être rendus de suite seront réglés ultérieurement et sur la base des prix payés à la ville par les Commission cantonales des dommages de guerre.

AU RAVITAILLEMENT

Une vente de vin rouge au Conditionnement, place Sébastopol. — Le mardi 27 janvier (1 litre par personne) : secteur 10, cartes grises, numéros pairs, de 8 à 9 h.; impairs, de 9 à 10 h.; cartes roses, pairs, de 10 à 11 h.; impairs, de 11 à 12 h. — Secteur 11 : cartes grises, pairs, de 2 à 3 h.; impairs, de 3 à 4 h.; cartes roses, pairs, de 4 à 5 h.; impairs, de 5 à 6 h.

Le mercredi 28 janvier (1 litre par personne) : secteur 12, cartes grises, pairs, de 8 à 9 h.; impairs, de 9 à 10 h.; cartes roses, pairs, de 10 à 11 h.; impairs, de 11 à 12 h. — Secteur 13 : cartes grises, pairs, de 2 à 3 h.; impairs, de 3 à 4 h.; cartes roses, pairs, de 4 à 5 h.; impairs, de 5 à 6 h.

A propos des vols dans les gares

La vigilance de nos agents récompensée

Le Comité de direction du chemin de fer du Nord vient d'accorder les gratifications suivantes, pour actes de vigilance :

250 francs à M. Claisn, commissaire de police à Tourcoing; 50 francs à MM. Delannoy, Duthoit, Vandamme, Poulain, Lamyesse et Desprez, agents de police.

On sait que ces agents arrêtèrent, au début de l'hiver, une bande de cambrioleurs, dans le quartier du Blanc-Seau, alors qu'ils véhiculaient des marchandises volées à la gare annexe de Roubaix.

UNE ARRESTATION POUR INFRACTION A LA POLICE DES CHEMINS DE FER. — Le service de la sûreté a mis en état d'arrestation un débardeur un certain Joseph-Paul Hanno, 47 ans, qui avait été condamné le 8 octobre 1915, par le Tribunal correctionnel de Lille à un mois d'emprisonnement pour vol et infraction à la police des chemins de fer. Le 30 avril dernier, la Cour d'appel de Douai avait porté sa peine à trois mois d'emprisonnement.

Hanno a été déféré au parquet de Lille.

UN BRAS DANS LA CARDE. — Un accident d'une certaine gravité s'est produit au peignage de MM. Lorthiois frères, rue Charles-Wattine. Un jeune ouvrier dégraisseur, M. Albert David, 23 ans, domicilié à Hem-Lenglet, 4, rue du Blanc-Pignon, était occupé à son travail à la cardarie, quand il eut le bras droit entraîné par la chaîne reliant les pignons du balayeur d'avant-train et le détacheur du roule-ta-bosse d'une carde. Le membre se trouva serré et comprimé entre le rocher porteur de botte et la face latérale de la grande roue dentée, puis entre les dents de celle-ci et le galet de maintien de la chaîne. Aux cris de l'infortuné garçon, les camarades s'étaient empressés de se porter à son secours et de le dégager du mécanisme. Transporté dans une pièce de l'usine, l'ouvrier y reçut les soins de M. le docteur Vienne qui relève une plaie profonde et étendue de la partie moyenne du bras avec section et attrition des muscles de la face postérieure externe du membre. Transporté à l'hôpital civil, M. le docteur Julien dut pratiquer l'amputation du bras, la gangrène n'y étant déclarée. Le praticien ne peut encore se prononcer sur les suites de cette opération qui devra probablement être suivie d'une nouvelle réunction.

LE GAOL est supérieur à la meilleure lessive, le paquet 0.65. 43[illegible]

UN ATTELAGE DANS UNE VITRINE. — [illegible] de M. Duron, marchand de chaussures, [illegible] vers 3 h. 30 cette [illegible] sous le [illegible] soudain les chevaux prirent peur et allèrent se jeter dans la vitrine de M. Cheyssen, entrepreneur. Plusieurs carreaux furent brisés, ainsi que les objets qui se trouvaient exposés à la vitrine. La police a ouvert une enquête.

MOUVAUX

AU RAVITAILLEMENT. — Il sera distribué cette semaine : café torréfié, 500 gr., 4 fr.; sucre (poudre), 750 gr., 2.30 ; savon (1 barré), 2.00 ; lait condensé, la boîte 1.50 (à volonté) ; cacao 250 gr., 1.60 ; saindoux, 500 gr., 4.60 ; confiture le pot, 2.40 ; fromage, 250 gr., 2.50.

Tous les jours, de 8 à 11 h., vente de chaussures à 31 fr.

MARCQ-EN-BAROEUL

TICKETS DE CHARBON. — Les personnes n'ayant pas encore reçu le charbon des tickets 12, 13, 14 et 15, et y ayant droit, sont priées d'en donner avis jusqu'au 31 janvier inclus, au Bureau du Commissariat de police, rue de Lille. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

COMINES

M. le Préfet du Nord à Comines

M. le Préfet du Nord s'est rendu, samedi, à Comines, où, accompagné de M. Clabaut, chef de la Reconstitution à Comines, il a visité les baraquements d'une cité ouvrière, et ceux qui serviront d'hôpital, d'hospice et d'orphelinat, constructions, nous a dit M. Clabaut, qui seront probablement terminées au début de février.

Ensuite M. le Préfet du Nord s'est entretenu un instant avec M. Schoutteten, adjoint; il a surtout été question du pain et du charbon.

Puis il repartit, en auto, pour Wervicq et Bousbecque, afin de se rendre compte de visu de l'état des travaux.

CREDIT FRANÇAIS
15, Rue de Lille, TOURCOING
17, Rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
PAIEMENT DE COUPONS
42914 aux meilleures conditions.

LILLE

LES FUNERAILLES DE Me JULES DECROIX, bâtonnier de l'Ordre des avocats, ont été célébrées lundi, à 10 h., en l'église Saint-Michel, à Lille.

LES BOCHES PILLARDS DANS NOS PRISONS. — Nous avons annoncé l'arrivée à Lille de pillards boches venant de Magence. Ce sont : Leffler Karl, civil allemand, laitier à Ludwigshaven, inculpé de vols et pillages commis à Wervicq pendant l'occupation ; Sebranck Louis, ex-capitaine du 6e rég. d'artillerie bavaroise de Landau et Bregel Heinrick, ex-futtmeister au 2e pontonnier bavarois à Spire, tous deux inculpés de vols; Adler Max, ex-fourrier au 2e pontonnier bavarois de Spire, inculpé de faux en matière de bons de réquisitions commis dans le Nord ; Kilb Frédérick, maçon à Cassel et son amie, la femme Deregnaucourt, née Havard Louise, de Douai, avec laquelle il vivait maritalement et qui sont poursuivis pour vols et complicité.

PETITE CORRESPONDANCE

Le frère de Zazette. — Les insoumis déclarés tels après le 2 août 1914 sont amnistiés. L'amnistie ne dispense pas de leur temps légal de service. — Mimi Printemps 102. — Ils n'y ont pas droit. — Amis. — Ecrivez à la Maison des Œuvres, 53, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — 0-20-100.0. — Ce sont les employés aux écritures. Il faut se présenter au Directeur départemental. Les épreuves du concours comprennent : une dictée, une rédaction, de la géographie, de l'arithmétique, de la physique et chimie. Les concurrents admis sont nommés au fur et à mesure des vacances et suivant leur classement. Le Surnumérariat dure 2 ans au moins. — Paris 207. — Oui pour les mois de front, de dépôt et d'hôpital. Non pour les mois d'usine. — Malheureuse propriétaire. — 0.20 c. pour 100 jusque 1.000 fr. — A.S. 1912. — Adressez-vous au Ministère des Finances ou à la Banque de France. Il y a peu de chance que vous obteniez encore satisfaction. — Un petit rebuté. — Vous pouvez l'assigner en dommages-intérêts et même déposer une plainte, mais demandez d'abord l'Assistance judiciaire pour pouvoir intenter le procès sans frais. Un avocat d'office sera désigné, vous n'aurez qu'à vous adresser à lui. — Ignorante embarrassée. — Papier à 1 fr. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit écrite entièrement de la main du débiteur. Celui-ci peut simplement écrire avant sa signature : « Bon et approuvé » ou « Bon pour la somme de.... (en toutes lettres) ». — Bourgeois, Point-Central. — Non, vous ne le pouvez pas. — M.M. 126. — Vous ne le pourrez pas sans vous engager. Voyez le Bureau de recrutement. — A.R. 24. — Non, aucun recours. Vous ne pouvez prorroger. — 60 M. — Non, mais il y a des droits de place à payer. Et vous serez impossible sur vos bénéfices commerciaux. — A.B.X. — Demandez à une banque. Nous croyons que oui. — M.O. St-Etienne. — Si vous avez rempli le rôle d'ascendant, vous pouvez demander la pécule, mais pas les primes de démobilisation. — Mère ennuyée 22. — Voyez un docteur, lequel vous adressera au spécialiste qui convient.

— Lange des enphalins. — 1. Elle peut se remarier librement après 10 mois de viduité; 2. Les enfants sont héritiers de la moitié, mais la veuve en garde l'usufruit. Voyez un avocat. — Un mutilé 42. — 1. Vous devez payer si vous avez des ressources; 2. Vous ne pouvez récupérer. — Déclaration de revenus. — Non. — F. D. 33. — Ce sont les enfants qui ont droit et non pas vous. — L. X. 91. — Non, vous n'avez pas le droit. — A. L. 30. — Vous pouvez circuler librement. Mais il faut faire viser votre carte à votre nouvelle résidence. — — B. D. 2020. — Pour les locations verbales: à toute époque de la location. Pour les baux, dans les six mois qui suivent le 24 octobre. — Sourris blanche. — Vous ne pouvez prorroger. — Brevière. — Il peut vous en empêcher si l'interrumption ne figure pas dans les conditions de la location. — Abonné n° 28. — En principe, les intérêts sont dus, mais il est à espérer que la Chambre nouvelle votera bientôt une loi à ce sujet. — J. C. — Oui. — L. S. E. — La Commission arbitrale décidera. — Grand-Père 114. — Oui. — Jean-Marguerite. — Oui. — Floréal. — 1. Oui, il peut augmenter; 2. Non, il n'y a pas de loi; 3. Oui; 4. Ecrivez à votre dépôt. — M. G. A. F. 30. — Quatre. — Poilu C. B. B. 154. — En principe, vous êtes exonéré, sauf au propriétaire à prouver que vous avez gardé des ressources suffisantes. — A. B. Wattrelos. — Pour les meubles, vous n'êtes pas tenu de remployer. — S. V. P. — C'est une nouvelle location. Le propriétaire peut vous donner congé. Vous ne pouvez résister. — Louis Prévet. — Sans renseignements, vous êtes exonéré pour les six mois qui suivent le 24 octobre.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Cecilia Roubaisienne. — Mardi 27, à 19 h., répétition partielle: barytons et basses. Jeudi 29, à 19 h., premiers et seconds ténors, chez Mme veuve Desanois, café du Doual-Cercle, place Notre-Dame.

— Les bouchers-charc